

# Médecins sous enquête pour avoir prescrit des hormones à des ados transgenres

**TESTOSTÉRONE** À Genève, des parents ont fait bloquer les thérapies qui devaient permettre à leurs filles de 16 et 17 ans de devenir des garçons.

SYLVAIN BESSON  
cellule-enquete@tamedia.ch

On appelle cela une thérapie d'« affirmation de genre »: quand une adolescente transgenre se fait prescrire des hormones mâles et une ablation des seins afin de s'affirmer en tant que garçon. Controversé à l'étranger, ce traitement fait l'objet d'une féroce bataille juridique à Genève, où un groupe de parents est parti en croisade contre les médecins qui le prescrivent.

Selon nos informations, deux enquêtes administratives ont été ouvertes, en mars et en juin, contre deux médecins genevois. Le premier, psychiatre, avait autorisé l'an dernier l'usage d'hormones masculines et l'ablation des seins chez deux adolescentes de 16 et 17 ans souffrant de « dysphorie de genre » - le fait de se sentir emprisonné dans un corps du mauvais sexe.

**Jusqu'à 20'000 francs d'amende**  
Opposés à ces traitements, deux parents des adolescentes ont dénoncé les médecins auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé. Le fait que celle-ci décide d'ouvrir une procédure signifie, selon la loi, que ces cas présentent un intérêt public prépondérant. Si des manquements étaient constatés, les sanctions contre les médecins pourraient aller du simple avertissement à 20'000 francs

d'amende, voire à une recommandation d'interdiction de pratique adressée au Département de la santé.

Contactés par le biais de leurs avocats, les deux médecins visés contestent tout manquement. Ils affirment avoir agi dans le strict respect des règles de leur profession. L'avocate du psychiatre, Yaël Hayat, dit « attendre et espérer un classement » de l'enquête contre son client. Selon elle, « c'est un combat très clairement dévoyé, car en réalité ce n'est pas le psychiatre qui est visé, mais la volonté du patient qu'on ne veut pas accepter ».

Un des jeunes concernés soutient aussi les deux médecins. Désormais majeur, il nous a contactés et explique qu'il est transgenre depuis « trois ou quatre ans ». « J'ai compris que j'étais un garçon et je n'ai pas changé de genre », explique-t-il. Il affirme que le traitement prescrit était parfaitement conforme à sa volonté. En Suisse, un mineur peut demander un traitement médical sans l'accord de ses parents, à condition que sa capacité de discernement soit jugée suffisante.

Le jeune transgenre dit vouloir poursuivre sa transition, mais se trouve bloqué par le refus d'un des médecins attaqués de lui donner les hormones prescrites. Dans le second cas, le père de l'adolescente, âgée aujourd'hui de 17 ans, est aussi intervenu avec succès pour stopper le traitement hormonal. « Les médecins n'ont pas forcément envie de prescrire ces traitements si c'est pour se retrouver face à des parents, à une association ou à la presse », commente un proche du dossier.

Les dénonciations visent les deux médecins émanant de membres ou de sympathisants de l'Association pour une approche



**Transgenre, Keira Bell a gagné son procès contre la clinique qui lui avait prescrit des hormones pour devenir un homme. Une affaire qui a provoqué la suspension des traitements de genre en Grande-Bretagne.**

Paul Cooper/Shutterstock

mesurée des questionnements de genre chez les jeunes, ou AMQG. Créée à Genève en début d'année, elle compterait un noyau dur d'une dizaine de personnes. « Ce n'est pas un mouvement antitrans », souligne Helen Calle-Lin. Cette créatrice de bars et de restaurants bien connue à Genève est la mère d'un des enfants concernés et l'autre d'une des dénonciations visant les deux médecins. « On est des gens ouverts et progressistes, ajoute-t-elle. Tout ce qu'on veut, c'est une meilleure prise en charge pour nos enfants. On ne peut pas les médicaliser aussi rapidement alors qu'ils sont en plein questionnement. »

Dans leurs dénonciations, les deux parents estiment que les médecins ont prescrit trop vite les traitements d'« affirmation de genre » à leurs filles. Il a suffi de trois et de quatre séances à ces dernières pour obtenir le feu vert du psychiatre. Or ces traitements sont partiellement irréversibles - les hormones mâles, par exemple, altèrent durablement la voix.

## Médicaments non autorisés

L'avocate du psychiatre, Yaël Hayat, conteste toute précipitation. « Le diagnostic de dysphorie de genre n'est pas posé sur un coup de tête d'un médecin, précise-t-elle. Il y a des règles, un cadre scrupuleux. C'est le résultat de consultations successives et d'une volonté exprimée clairement et durablement par un jeune qui consulte pour être entendu, éclairé et accompagné dans un processus souvent douloureux. »

Mais les parents auteurs des dénonciations soulèvent un second problème. Les médicaments utilisés pour l'hormonothérapie d'affirmation de genre, le Nebido et le Testoviron, sont destinés à l'homme. Ils sont formellement contre-indiqués chez la femme par les fabricants. Swissmedic n'a pas non plus autorisé leur usage en Suisse pour le traitement de la dysphorie de genre.

Leur utilisation est néanmoins permise dans un cadre dit « off label » - le médecin peut prescrire un médicament pour un usage autre que celui prévu à l'origine, à condition qu'il y ait un consensus médical suffisant. Selon les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), « l'utilisation « off label »

« **Moi, je souhaite toujours avoir ce traitement hormonal pour pouvoir être à l'aise dans mon corps.** »

Un des jeunes transgenres qui a dû interrompre sa transition

(...) est très fréquente pour les enfants et les adolescent·e·s. L'utilisation du Nebido et du Testoviron est d'ailleurs recommandée par la consultation spécialisée des HUG pour adolescents transgenres.

## Controverses à l'étranger

Dans plusieurs pays, pourtant, les traitements d'affirmation de genre sont de plus en plus controversés. En Grande-Bretagne, ils ont même été suspendus après qu'un jeune transgenre souhaitant redevenir femme, Keira Bell, a gagné son procès contre la clinique qui lui avait prescrit ces hormones. La Finlande et la Suède ont aussi remis en question les traitements hormonaux pour enfants mineurs.

Pas de quoi faire reculer le transgenre genevois de 18 ans, qui nous a contactés. « Moi, je souhaite toujours avoir ce traitement hormonal pour pouvoir être à l'aise dans mon corps », déclare-t-il. J'ai déjà changé mon prénom et mon état civil. Donc je veux poursuivre ma transition sur le plan médical aussi. »

## À Genève, entraver un changement de genre pourrait devenir illégal

Une motion adoptée cet hiver par le Grand Conseil genevois veut faire interdire les thérapies de conversion. Destinées à « guérir de l'homosexualité », elles peuvent émaner de milieux évangéliques fondamentalistes, des religions traditionnelles, de sectes ou de thérapeutes indépendants. Mais, lors des débats en commission, le projet de motion a évolué. Il vise désormais à proscrire « toutes les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le canton de Genève ».

Un parent tentant de convaincre son enfant de ne pas entamer une transition de genre risque-t-il d'être visé? C'est ce que redoute l'Association pour une approche mesurée des questionnements de genre chez les jeunes (AMQG). Une de ses membres, la scénariste Stéphane Mitchell, craint qu'un parent ne « puisse pas discuter d'alternative à la transition médicale de genre ». Le cofondateur de l'association, qui se fait simplement appeler Frédéric pour ne pas rendre son enfant identifiable, estime que « toute incitation à chercher d'autres voies que celle de l'affirmation de genre par la chimie et la chirurgie serait assimilée à une thérapie de conversion et donc punissable ».

La motion n'est à ce stade qu'une simple invite au Conseil d'État à légiférer. Adoptée, elle a été transmise le 5 mars au gouvernement cantonal. Selon le conseiller d'État Mauro Poggia, le projet de loi est en préparation.



**La scénariste Stéphane Mitchell est membre de l'Association pour une approche mesurée des questionnements de genre chez les jeunes.** Laurent Guiraud